

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2015

L'an deux mille quinze et le vingt-neuf juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Adeline CORSI, 1^{ère} adjointe (jusque 22 heures) puis sous la présidence de Pierre LYAN, Maire.

Présents : Mr LYAN Pierre (arrivé à 22 heures – question sur le tarif de la cantine scolaire), Mme CORSI Adeline, Mr LE FLOCH Christophe, Mr BOUCHET Vincent, Mr NORE Michel, Mme PROLHAC-BARDIN Joëlle, Mme SCACHE Marina, Mme ANDANSON Sylvie, Mr SEGUIN Alexandre, Mr SANNAJUST Jacky, Mr CORSI Clément, Mr BRUN Hervé.

Excusés : Mr NORE Michel, Mr DAVID Franck.

Mr CORSI Clément a été élu secrétaire.

Jusqu'à l'arrivée de Pierre LYAN, Maire, Adeline CORSI, 1^{ère} adjointe préside la séance.

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 1^{er} JUIN 2015 :

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

II – POINT SUR LES DELEGATIONS :

- S.I.A.D. : le prochain comité syndical est le 30 juin à Châteauguay.
- E.P.F.-smaf : Vincent BOUCHET a participé à l'assemblée générale le 23 juin au cours de laquelle ont été rappelées les modalités d'intervention de l'EPF que ce soit pour des opérations d'opportunité que pour des opérations complexes.
- SEMERAP : Jacky SANNAJUST, représentant de la commune de Thuret, a participé à la première assemblée générale de la SEMERAP, maintenant Société Publique Locale. A noter que la Société Publique Locale n'est plus soumise à la mise en concurrence de la part des collectivités locales qui sont ses actionnaires.

III – POINT SUR LES DOSSIERS :

Accessibilité : Suite à la visite sur place de l'école et de la salle des fêtes le 10 juin, le rapport de l'association Braille et Culture relève les points à améliorer pour l'accessibilité de ces deux bâtiments.

Fleurissement – dossier présenté par Marina SCACHE : visite du jury le 24 juillet avec la présence d'un technicien (Mikaël) et les membres de la commission qui pourront y assister.

**COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)**

Séance du 29/06/2015

Future mairie - dossier présenté par Adeline CORSI : Le dépôt du permis de construire est prévu début juillet. Concernant l'extension plusieurs croquis ont été proposés par les architectes. A été retenu et soumis à l'A.B.F. un local de 30 m² avec bardage vertical en bois et vitrage.

PERMIS DE CONSTRUIRE FUTURE MAIRIE: Adeline CORSI rappelle le projet d'aménagement de la future mairie dans l'ancien presbytère dont les travaux devraient débuter au cours du premier trimestre 2016.

Ce projet nécessite de déposer un permis de construire qui sera instruit par les services de la D.D.T.

Le Conseil Municipal doit donc autoriser le Maire à faire cette demande au nom de la Commune de Thuret.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un permis de construire au nom de la Commune de Thuret pour les travaux d'aménagement de la future mairie dans l'ancien presbytère.

Assainissement – dossier présenté par Christophe LE FLOCH : l'étude de faisabilité du système d'assainissement de la commune de Thuret réalisée par EGIS est terminée. 2 scénarii possibles : une nouvelle station d'épuration à Chassenet et un redimensionnement de celle de Thuret (coût total environ 900 000 €) ou une seule grande station à Thuret recevant les eaux usées de Chassenet. La station actuelle serait conservée comme déversoir d'orage (coût total environ 1 150 000 €)

> La société Egis doit apporter des précisions sur la capacité prévue en équivalent habitant pour chacune des solutions présentées ;

Traversée : les peintures sont réalisées, manquent les radars.

> Info sur le prix d'une prise installée sur l'éclairage public par le SIEG : 200 €.

Pôle enfance – dossier présenté par Vincent BOUCHET :

° SUBVENTION COMMUNALE AUX COOPERATIVES SCOLAIRES ANNEE SCOLAIRE 2015/2016 : Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention communale à la coopérative scolaire de l'école de Thuret, pour l'année 2015/2016, de 43 € par élève (42 € en 2014) et d'effectuer un premier versement en juillet 2015, sur la base de 140 élèves, de : **6 020 €**.

Un second versement de régularisation sera effectué en septembre, au vu des effectifs de la rentrée scolaire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCORDE** à la coopérative scolaire de l'école de Thuret une subvention pour l'année scolaire 2015/2016 correspondant à 43 € par enfant avec un premier versement en juillet 2015 sur la base de 140 élèves et une régularisation en septembre au vu des effectifs de la rentrée.

- **DIT** que la somme correspondante est prévue au budget.

°Plusieurs demandes de devis électrique sont actuellement en cours pour la mise aux normes du tableau électrique et la régulation/programmation du chauffage.

**COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)**

Séance du 29/06/2015

°PRIX DU REPAS A LA CANTINE SCOLAIRE DE THURET : sur décision du Conseil d'Administration de la Maison Familiale de Thuret, le prix du repas facturé à la mairie de Thuret pour la cantine scolaire est fixé, à compter du 1^{er} septembre 2015, à 3.60 € soit 0.05 € d'augmentation par rapport à l'année scolaire précédente. Compte-tenu du coût réel du service cantine soit 6.77 €/jour (6.72 € calculé à partir du compte administratif 2014 + 0.05 € d'augmentation de la MFR) et de la participation des communes de domicile des enfants concernés, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

➤ **FIXE** le prix de la cantine scolaire facturé aux familles à compter du 1^{er} septembre 2015 :

DOMICILE	COUT REEL DU SERVICE CANTINE/JOUR	PARTICIPATION DE LA COMMUNE DU DOMICILE	PRIX DE LA CANTINE FACTURE AUX FAMILLES
THURET	6.77 €	3.34 €	3.60 €
SARDON	6.77 €	2.34 €	4.60 €
ST ANDRE LE COQ	6.77 €	1.00 €	5.77 €
BUSSIERES ET PRUNS ST CLEMENT DE REGNAT SURAT VARENNES SUR MORGE VILLENEUVE LES CERFS	6.77 €	/	6.77 €

-Une réorganisation de certains personnels d'animation et d'entretien sera nécessaire pour la rentrée scolaire prochaine compte-tenu de l'augmentation des effectifs scolaires et de la modification du temps de travail de deux postes d'adjoint technique.

A noter qu'Audrey et Laetitia, en contrats aidés, suivent chacune une formation qualifiante qui va se prolonger sur l'année scolaire 2015/2016.

IV – DECISIONS MODIFICATIVES :

Des ajustements sur le budget général sont nécessaires :

- Ecritures rattachement 2014 – écritures à contrepasser :

Compte 74718 (recettes)

+ 38 060 €

Compte 74718 (dépenses)

+ 38 060 €

- Besoin de crédits supplémentaires : opération 106 – équipement informatique école

**COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)**

Séance du 29/06/2015

Compte 022 Compte 021
(virement à Investissement)

- 500 € + 500 €

Compte 023 Compte 2183-106
(virement du fonctionnement)
+ 500 € + 500 €

- Rééquilibrer chapitres 040 et 042 :

Compte 6811-042 Compte 61551
- 1 475.28 € + 1 475.28 €

Compte 2802-040 Compte 2313-109
+ 2 196.21 €)

Compte 28031-040
+ 4 066.00 €) + 7 824.72 €

Compte 28041582-040
+ 1 562.51 €)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **VOTE** les décisions modificatives présentées par Monsieur le Maire.

V - PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE FORMATION :

Pour les formations de perfectionnement du personnel communal hors CNFPT, les frais de déplacement et de repas sont pris en charge par la collectivité conformément au décret 2007-23 du 5 janvier 2007.

Les déplacements sont remboursés selon les tarifs des indemnités kilométriques fixées par arrêté du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

Le remboursement de l'indemnité repas s'effectue sur justificatifs, au taux maximum de l'indemnité forfaitaire fixée également par arrêté : 15.25 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** d'adopter le remboursement des frais de formation hors CNFPT conformément au décret 2007-23 et **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

VI – CCNL :

- ❖ Mission de correction/optimisation des bases fiscales ménages : à la demande de la CCNL, un cabinet d'études a réalisé une mission sur l'optimisation des bases fiscales des entreprises et peut, sur demande d'une ou plusieurs communes du territoire communautaire et à la charge de la CCNL, réaliser une mission identique sur l'optimisation des bases fiscales des ménages.
 - > Le conseil Municipal est favorable pour que cette étude soit lancée.

**COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)**

Séance du 29/06/2015

- ❖ Transfert de compétence documents d'urbanisme – PLUi : Dès le 1^{er} janvier 2017, les territoires comptant plus de 10 000 habitants auront en charge l'instruction des autorisations d'urbanisme.
Concernant l'élaboration d'un PLUi, compte-tenu de l'état des lieux des documents d'urbanisme des différentes communes du territoire (4 PLU à Grenelliser d'ici 2017, caducité du POS de Saint-Genès-du-Retz d'ici 2016, 2 révisions de PLU en cours), il serait souhaitable d'engager la procédure d'élaboration du PLUi avant le 31/12/2015. A noter que cette prise de compétence n'intègre pas la « délivrance des autorisations d'urbanisme », le maire reste compétent pour signer les permis au nom de la commune.
- ❖ Fusion des Communautés de communes : les exécutifs des 3 communautés de communes Maringues, Randan et Aigueperse se sont réunies pour discuter d'une éventuelle fusion (proposition du préfet). Les réflexions que suscite cette question :
 - ~ Fusion avec Ennezat ou Riom (locomotive)
 - ~ La fusion ne permettra pas de faire des économies mais engendrera au contraire de nouvelles dépenses (exemple : création d'une direction pour les ALSH)
 - ~ Gouvernance compliquée en raison du nombre important d'élus sauf création de communes nouvelles.
 - ~ Nécessité de ne pas perdre la proximité et les éléments de décision locaux.

VII – PROJET EOLIEN : Suite à la présentation de la société IDEX lors de la séance du 1^{er} juin, le Conseil Municipal donne un avis favorable à la démarche d'étude pour un éventuel projet éolien sur Thuret. Cette décision qui permet à la commune d'accompagner l'étude ne doit ni l'engager sur les suites éventuelles de l'étude ou sur l'étude elle-même.

> Une délibération de principe sera adoptée après avoir convenu de sa rédaction avec Mr AMMOUR, de la société IDEX.

VIII – CREATION D'UN POINT WIFI A L'EGLISE : Pour permettre aux visiteurs de l'église de Thuret de télécharger facilement le circuit découverte proposé par l'office de tourisme de Riom-Limagne, faute de 4G, une borne WIFI sécurisée sera installée pour un coût de 100 € pris en charge par le Conseil Départemental (aide à la connexion) et un abonnement de 120 € par an.

IX – QUESTIONS DIVERSES :

- ❖ Les travaux sur la départementale 210 au niveau du carrefour de la Croix-Blanche sont prévus en 2017.
- ❖ Les élections régionales sont fixées les 6 et 13 décembre 2015.
- ❖ La mise en place de la redevance incitative est reportée au 1/1/2017
- ❖ Les dates des prochains conseils municipaux :
 - Lundi 3 août à 20 h 30
 - Lundi 21 septembre à 20 h 30
 - Lundi 2 novembre à 20 h
 - Lundi 7 décembre à 20 h

COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)

Séance du 29/06/2015